

HONORAIRES TRANSACTION

Barème en vigueur à compter du 04/10/2023

MONTANT DE LA VENTE TTC	HONORAIRES
de 0 € à 50 000 €	Minimum forfaitaire 4 000 €
de 50 000,01 € à 100 000 €	8%
de 100 000,01 € à 150 000 €	5,2%
de 150 000,01 € à 300 000 €	5%
de 300 000,01 € à 500 000 €	4,3%
de 500 000,01 € à 800 000 €	4,1%
de 800 000,01 € à 1 000 000 €	3,9%
de 1 000 000,01 € à 2 000 000 €	3,5%
Au-delà de 2 000 000 €	2,5%
Parking	3 000 €

HONORAIRES TTC CALCULÉS PAR TRANCHE CUMULATIVE, SUR LA BASE DU PRIX DE VENTE AFFICHÉ LORSQUE LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR.